



Programme de la Formation Préalable

Cumul de Fonctions – Sous-Section 4

Formation Amiante répondant aux objectifs fixés par l'Arrêté du 23 Février 2012 (R4412-139)

Contenu et Objectifs de la formation

5 jours

Un même travailleur peut assurer les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ou encadrement de chantier et/ou opérateur de chantier

- ✓ Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme
- ✓ Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale et à l'information personnelle des travailleurs, droit de retrait en cas de danger grave et imminent
- ✓ Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés
- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante
- ✓ Connaître, faire appliquer et appliquer les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- ✓ Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir, de faire appliquer et d'appliquer un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS
- ✓ Etre capable de définir, de faire appliquer et d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

- ✓ Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- ✓ Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées
- ✓ Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- ✓ Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source

- ✓ Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer
- ✓ Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Validation de la formation

Evaluation théorique et pratique des acquis et remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant l'acquisition des connaissances

Pédagogie

- ✓ Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses
- ✓ Mise en situation sur une plate-forme pédagogique

Public

Les dispositions de la présente sous-section s'appliquent aux activités et interventions sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante

Prérequis

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Fournir un avis d'aptitude médicale au poste de travail
- ✓ Maîtriser la langue française

Prix

980 € HT par personne

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 13073 13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Plateforme Aix-en-Provence

22, rue Gustave Eiffel - La Verdière I
13880 VELAUX - www.norrac.fr

Tél : 04 42 740 100 - Fax : 04 42 81 20 95

Plateforme Lyon

151, impasse de la Balme
69800 SAINT-PRIEST - www.norrac.fr

Tél : 04 78 42 42 66

Société par Actions Simplifiée au capital de 53.000,00 € - RCS AIX 417 529 781 - SIRET : 417 529 781 00078